



## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2018 -25		
<b>Commission territoriale Est</b> 11 septembre 2018 Présidence : Michèle Trémolières	<b>Objet :</b> Plan de gestion 2019-2023 de la réserve naturelle nationale de la forêt d'Erstein (67)	<b>Vote : favorable sous conditions</b>

### Contexte

La RNN de la forêt d'Erstein se situe dans le département du Bas-Rhin à environ 20 km au sud de Strasbourg, sur le ban communal de la ville d'Erstein entre le Rhin canalisé et le plan d'eau de Plobsheim. Elle protège la partie orientale du massif forestier située à l'est de la digue des hautes eaux sur 180 ha.

La réserve naturelle nationale de la forêt d'Erstein comprend majoritairement des habitats forestiers. Elle présente également des milieux aquatiques, des milieux prairiaux ainsi que des habitats palustres sur de faibles surfaces, induisant une certaine diversité d'habitats dans la réserve.

Le secteur représente un des derniers vestiges de la forêt alluviale rhénane caractérisé encore par sa grande richesse spécifique, sa diversité d'habitats et des arbres aux dimensions remarquables. Les aménagements hydrauliques du Rhin supérieur avec la suppression des inondations ont fortement modifié la structure et le fonctionnement de cette forêt. Afin de préserver cet écosystème fragile et ses richesses écologiques encore observables, le site a été classé en réserve naturelle nationale (RNN) en 1989 et sa gestion a été confiée au Conservatoire des Sites Alsaciens en 1999. Suite au classement en RNN, les activités sylvicoles ont été interdites, permettant la libre évolution du massif forestier. Depuis 2004 la réserve est incluse dans la surface du polder d'Erstein mis en œuvre à la fois pour des rétentions de crue et des submersions écologiques. Le massif forestier est à nouveau inondable. L'arasement de la digue de hautes eaux permet le passage de l'eau d'inondation vers la partie ouest du massif forestier lors des crues les plus importantes.

De plus, le réseau interne des annexes alluviales de la réserve (les Giessen) est désormais relié de manière intermittente au Rhin et une vanne sur l'ancien canal d'alimentation de l'Ill assure un soutien permanent de leurs débits.

Le massif est classé en zone Natura 2000 (Zone de Protection Spéciale – Directive Oiseaux et Zone Spéciale de Conservation – Directive Habitats) et en zone RAMSAR. La réserve a aussi été inventoriée ZNIEFF de type 1 et est considérée comme réservoir biologique par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Cet espace naturel protégé se situe aussi en périphérie de la ville d'Erstein, un centre urbain dynamique et en forte croissance. Les abords immédiats de la forêt restent cependant des espaces agricoles dominés par les cultures de maïs. La proximité de l'agglomération strasbourgeoise joue également un rôle important, notamment dans la fréquentation de la réserve naturelle.

Les défis principaux de ce troisième plan de gestion, pour la période 2019-2023, sont d'améliorer la fonctionnalité alluviale de la forêt et des Giessen traversant la réserve, et d'assurer un suivi adapté de la restauration alluviale par la mise en place d'indicateurs qui garantiront une évaluation des objectifs et opérations figurant dans ce plan de gestion.

La réflexion menée par le gestionnaire de la réserve, avec le soutien de Réserves Naturelles de France (RNF), et l'aval du comité consultatif de la réserve, a conduit à proposer au CSRPN la hiérarchisation suivante des enjeux et objectifs de gestion :

1. *Améliorer la fonctionnalité des annexes alluviales (Giessen)*
2. *Favoriser le caractère subnaturel de la forêt rhénane*
3. *Garantir un bon état de conservation des milieux ouverts*
4. *Garantir une bonne fonctionnalité des mares*

L'actualisation en continu des connaissances sur la réserve, l'amélioration de l'appropriation et de l'intégration de la réserve dans son territoire et la recherche d'un fonctionnement optimal constituent les autres points-clés du plan de gestion.

### **Question au CSRPN**

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur le troisième plan de gestion de la RNN de la forêt d'Erstein, et de vérifier en particulier s'il est en adéquation avec les objectifs de protection et de conservation du patrimoine naturel de la RNN.

### **Supports de réflexion**

- *Conservatoire des Sites Alsaciens, Réserve Naturelle – Forêt d'Erstein, Plan de gestion 2019 – 2023, tome 1 « Diagnostic », 82 p. + annexes*
- *Conservatoire des Sites Alsaciens, Réserve Naturelle – Forêt d'Erstein, Plan de gestion 2019 – 2023, tome 2 « Gestion de la réserve Naturelle », 65p. + annexes*
- *Conservatoire des Sites Alsaciens, Réserve Naturelle – Forêt d'Erstein, Plan de gestion 2019 – 2023, tome 3 « Fiches actions », 258p. + annexes*
- Présentation en séance du plan de gestion 2018-2022 par Jean-Pierre Irlinger (Gestionnaire de la RNN de la forêt d'Erstein)
- Rapport de Ludovic Fuchs, membre du CSRPN

### **Analyse**

Le CSRPN souligne la qualité des documents présentant le diagnostic et le plan de gestion de la RNN. Le rapport est bien présenté et les objectifs sont clairement identifiés. Une évaluation du précédent plan de gestion est présentée.

Alors qu'il s'agit d'un 3<sup>e</sup> plan de gestion, nous constatons que de grosses lacunes subsistent dans la connaissance taxonomique, notamment des bryophytes, des champignons et des coléoptères saproxyliques, malgré l'intérêt important de la réserve pour ces groupes, et le rôle qu'ils jouent dans le fonctionnement des écosystèmes :

- la RNN protège essentiellement des habitats forestiers ;

- elle serait une des dernières forêts alluviales rhénanes (une des plus anciennes), en bon état de conservation même si la fréquence des inondations du site reste insuffisante ;
- l'arrêt de toute sylviculture depuis une quarantaine d'années a permis une accumulation importante de bois mort (>70 m<sup>3</sup>/ha) et la formation de nombreux dendro-micro-habitats.

Compte tenu du statut de réserve naturelle nationale et des enjeux affichés dans le plan de gestion, notamment « enjeu 2 : forêt rhénane » et « facteur clé de réussite 1 : connaissances de la réserve naturelle », il est indispensable de revoir les actions et leurs priorités pour ne pas se limiter au suivi de quelques taxa dans des groupes aussi diversifiés. Des inventaires taxonomiques sont nécessaires pour mieux évaluer l'état de conservation de cette forêt alluviale et suivre l'évolution de ses biocénoses dans le contexte du retour des inondations. Pour les coléoptères saproxyliques, il existe un protocole d'échantillonnage standardisé et des outils pour évaluer et suivre l'état de conservation de ce cortège : listes d'espèces bio-indicatrices (liste Brustel, 2004 ; référentiel FRISBEE, à paraître), listes d'espèces relictives de forêts primaires (Müller *et al.*, 2005 ; Eckelt *et al.*, 2017).

L'évaluation du précédent plan de gestion met en évidence une non-réalisation de 35 % des opérations initialement prévues, essentiellement par manque de moyens, dont une part importante de suivis, études et inventaires. Les inventaires des coléoptères et des champignons n'ont ainsi pas été réalisés car jugés non prioritaires. Le CSRPN regrette ces non-réalisations qui nuisent à la connaissance de la réserve et ne permettent pas à terme de réaliser les suivis de groupes taxonomiques nécessaires pour l'évaluation de la fonctionnalité de ce milieu et de la dynamique de ses habitats.

La pullulation du Sanglier est brièvement évoquée dans ce plan de gestion. Comme dans de nombreux massifs forestiers alsaciens, les populations de Sanglier sont hors de contrôle et les tirs effectués ne permettent plus leur régulation. La RNN de la forêt d'Erstein en est très fortement impactée : les sols sont labourés, la flore et la faune subissent une pression très importante. Interdit dans la RNN, l'agrainage est largement pratiqué dans le restant du massif, à proximité immédiate de la réserve. Les sangliers sont également cantonnés au massif forestier par des clôtures électriques visant à limiter leurs dégâts dans les parcelles agricoles.

Le CSRPN regrette qu'il ne soit prévu pour contrôler les populations de sanglier (objectif opérationnel OO27) qu'une simple information du gestionnaire sur les prélèvements. Un suivi des dégâts paraît indispensable pour pouvoir recourir à des battues administratives si leur niveau porte atteinte à la conservation du patrimoine naturel de la réserve.

Sur la forme, un tableau récapitulatif de l'état de conservation des habitats apporterait plus de lisibilité (code habitat, état de conservation, surface, surface relative). Pour les annexes présentant les inventaires taxonomiques, une colonne « Famille » est à ajouter et le tri des taxa doit se faire d'abord par celle-ci avant l'ordre alphabétique.

Pour l'inventaire des Odonates (annexe 13), le caractère autochtone (possible, probable, certain) des espèces dans les habitats étudiés doit être indiqué.

#### **Avis du CSRPN**

Le CSRPN donne un **avis favorable** au plan de gestion **sous conditions** :

- d'établir les inventaires taxonomiques des bryophytes, champignons, coléoptères saproxyliques et d'évaluer l'état de conservation de ces cortèges ;
- de mettre en place des protocoles de suivi reproductibles à moyen et long terme qui permettent de suivre la dynamique du système alluvial et de ses habitats et d'évaluer les mesures de gestion ;
- de mettre en place un suivi des dégâts de sangliers.

## **Recommandations**

- Améliorer la présentation de l'état des connaissances sur la forme, comme suggéré dans l'analyse, et sur le fond en relativisant ce qui est connu par rapport au potentiel biologique.
- Réfléchir aux pistes pour limiter l'agrainage aux alentours de la RNN.
- Tester la mise en place d'un nouveau protocole d'évaluation de la biodiversité aquatique, l'ADN environnemental, en lien avec d'autres réserves naturelles.
- Réfléchir à la mise en place d'un conseil scientifique commun à l'ensemble des RNN rhénanes.

**Fait le 17 décembre 2018**



**Le président du CSRPN  
Serge Muller**